

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

8

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 13 avril 2015



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. MILLOT

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. AYACHE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

**Membres excusés** : M. DESEILLE (pouvoir M. LOVICHY) - Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - Mme MARTIN (pouvoir M. BARD) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - M. ROZOY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

#### **Rue du Pont des Tanneries - Réalisation d'un programme immobilier - Cession d'un tènement foncier à ICF Habitat Sud Est Méditerranée**

Monsieur Pribetich, au nom de la commission de l'espace public, la vie urbaine, la tranquillité publique et l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis de nombreuses années, la Ville de Dijon procède à la maîtrise foncière des propriétés situées dans le secteur compris entre la rue du Pont des Tanneries, la voie SNCF et l'ancien bief de l'Ouche, dans la perspective de la réalisation d'une opération de restructuration urbaine.

Par délibération du 15 mai 2006, le Conseil Municipal a sollicité l'intervention de l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de la Côte d'Or, pour achever la maîtrise foncière des propriétés bâties.

Dans la continuité de la politique conduite en faveur de la construction de logements locatifs à loyer modéré, il est proposé d'engager cette opération d'aménagement par une première phase, portant sur l'îlot délimité par les rues du Pont des Tanneries, Jérôme Marlet, Bassano et le quai Étienne Bernard.

L'opérateur ICF Habitat Sud Est Méditerranée a été sollicité pour réaliser cette opération d'habitat. Ce dernier s'est montré intéressé et a déposé un permis de construire conforme aux attentes de la Ville et du Grand Dijon en matière de programmation de logements. Celui-ci a été délivré le 16 janvier 2015 sur la base d'un programme immobilier de 7 676 m<sup>2</sup> de surface de plancher, répartis en une résidence-service de 120 studios dont 60 en résidence sociale et un immeuble de 62 logements à loyer modéré.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette opération, il est proposé de céder les terrains concernés, d'une superficie totale de 3 971 m<sup>2</sup>, moyennant le montant total de 1 400 000 € hors taxes.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, il est indiqué que le montant correspondant aux propriétés en portage par l'établissement, d'une superficie totale de 1 374 m<sup>2</sup>, cadastrées section DK n<sup>os</sup>18, 22 et 23, représente la somme de 916 353 € hors taxes, étant précisé que les acquisitions ont porté sur des ensembles immobiliers bâtis, aujourd'hui déconstruits et que l'EPFL a consenti une décote foncière appliquée au taux maximum, afin de favoriser la production d'habitat aidé, s'élevant à 493 422 €.

Le montant correspondant aux propriétés appartenant à la Ville, d'une superficie totale de 2 597 m<sup>2</sup>, cadastrées section DK n<sup>os</sup>13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21 et 24, représente la somme de 483 647 € hors taxes, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la cession par la Ville à la Société ICF Habitat Sud Est Méditerranée - 118 boulevard Vivier Merle - 69000 Lyon, des parcelles cadastrées section DK n<sup>o</sup>13 de 470 m<sup>2</sup>, n<sup>o</sup>14 de 42 m<sup>2</sup>, n<sup>o</sup>15 de 185 m<sup>2</sup>, n<sup>o</sup>16 de 165 m<sup>2</sup>, n<sup>o</sup>17 de 62 m<sup>2</sup>, n<sup>o</sup>18 de 560 m<sup>2</sup>, n<sup>o</sup>19 de 420 m<sup>2</sup>, n<sup>o</sup>20 de 302 m<sup>2</sup>, n<sup>o</sup>21 de 284 m<sup>2</sup>, n<sup>o</sup>22 de 404 m<sup>2</sup>, n<sup>o</sup>23 de 410 m<sup>2</sup> et n<sup>o</sup>24 de 667 m<sup>2</sup>, moyennant le montant total de 1 400 000 € hors taxes ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;

3 - procéder, préalablement à la cession ci-dessus, à la reprise des biens faisant l'objet d'un portage par l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or, cadastrés section DK n<sup>os</sup>18, 22 et 23, moyennant le montant de 916 353 € hors taxes, après application par l'établissement d'une décote foncière établie au taux maximum ;

4 - dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;

5 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 46**

**Contre : 13**